

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil communautaire**

**ACTE N° CC-20201116-006**

**du 16 novembre 2020**

**n°006**

**page 1/2**

**EXTRAIT :**

Nombre de membres en exercice : 81

**GRAND  
CHATELLERAULT**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

**PRESENTS (55) :** JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, F. BONNARD, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, Y. ERGÜL, J. MARECOT, M.FRESNEAU, S. RAYNAUD, B. ROUSSENQUE, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, A. MESSAOUDENE, S. GUEGUEN, P. CANTINOLLE, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BAZIN, D. SIMON, C. CIBERT, H. MATTARD, E. MICHEL (suppléante de M. FAVREAU), N. MARQUES-NAULEAU, P. BIGOT, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE); T. TRIPHOSE, P. AZILE, C. MICHAUD, O. GOLA, V. LEAU, E. BAILLY, P. DJERBIR (suppléant de P. BARBOT), T. PRIEUR, A. BRAGUIER, M. GODET, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT, P. BERNARD, J. BOISSON

**POUVOIRS (14) :**

1. E. AZIHARI donne pouvoir à M.LAVRARD
2. T. BAUDIN donne pouvoir à Y. ERGÜL
3. J. MELQUIOND donne pouvoir à J. MARECOT
4. L. RABUSSIÉ donne pouvoir à M.FRESNEAU
5. JM.MEUNIER donne pouvoir à S. RAYNAUD
6. F. BRAUD donne pouvoir à B. ROUSSENQUE
7. C. FARINEAU donne pouvoir à M. DROIN
8. E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à AF BOURAT
9. G. PRINCET donne pouvoir à H. PREHER
10. JP. CONTE donne pouvoir à A. BRAGUIER
11. P. POUPIN donne pouvoir à D. CHAINE
12. C. CHAPUT donne pouvoir à O. GOLA
13. V. DESIRÉ donne pouvoir à O. GOLA
14. D. SIMONET donne pouvoir à P. BAZIN

**EXCUSES (12) :** B.HENEAU, D. CATHELIN, A. NOEL, C.PIAULET, F. REBY, G. WIBAUX, P. LECLERC, C. PEPIN, F. PIERRON, S. MIGEON, F. SOURIAU, M. LATUS

Nom du secrétaire de séance : Antoine BRAGUIER

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Modification statutaire de l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne)**

*Le 2 septembre 2020, le comité syndical de l'EPTB Vienne a entériné à l'unanimité la demande d'adhésion déposée par le département de la Creuse le 26 juin 2020. L'intégration de ce nouveau membre a impliqué une modification des statuts notamment pour ses articles 8 et 15. Par ailleurs, cette révision statutaire a été l'occasion d'inscrire la possibilité d'octroyer une subvention en faveur de projets visant à améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques et/ou à préserver la ressource en eau.*

*Par courrier daté du 16 septembre 2020, l'EPTB Vienne a sollicité l'avis de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault sur les nouveaux statuts.*

\*\*\*\*\*

**VU** le Décret n° 2015-1038 du 20 août 2015 relatif aux établissements publics territoriaux de bassin et aux établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 08-195 en date du 21 octobre 2008 relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'EPTB Vienne en tant qu'établissement public territorial de bassin,

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil communautaire**

**ACTE N° CC-20201116-006**

**du 16 novembre 2020**

**n°006**

**page 2/2**

**VU** la délibération n° 2020/436 du comité syndical de l'EPTB Vienne en date du 2 septembre 2020, relative à l'adhésion du département de la Creuse à l'EPTB Vienne,

**VU** la délibération n° 2020/438 du comité syndical de l'EPTB Vienne en date du 2 septembre 2020, relative à la révision des statuts de l' EPTB Vienne,

**CONSIDERANT** la demande du comité syndical de l'EPTB formulée à la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver la révision des statuts de l'EPTB Vienne,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à ces opérations,

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
L'adjointe au directeur des affaires  
institutionnelles et juridiques  
Patricia BULAN

